

SÉANCE extraordinaire

Le 2 octobre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 octobre 2025, à 12h00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin, ainsi que monsieur le conseiller Gaétan Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc et Pierre-Luc Arsenault

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

251002.296 REPRISE DE L'ADMINISTRATION ET DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME (OSBL) SAPINART PAR LA VILLE DE CHANDLER

ATTENDU QUE Sapinart est un organisme sans but lucratif (OSBL) œuvrant à titre de diffuseur de spectacles sur le territoire de la Ville de Chandler;

ATTENDU QUE Sapinart a décidé de mettre fin à ses activités en raison de difficultés de recrutement de bénévoles et financières;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite assurer la continuité de l'offre culturelle sur son territoire en prenant la responsabilité des activités de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite se positionner comme leader culturel et sportif dans la région;

ATTENDU QUE les représentants de Sapinart (madame Louise Meunier et madame, Directrice salariée et Madame Pierrette Lévesque, Présidente du CA) ont donné leurs accords à ce transfert de gouvernance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler à verser un montant allant jusqu'à 41 000\$ à Sapinart dans le cadre de cette entente;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a déjà payé un montant de 8 900\$ avant taxes pour le spectacle de Dan

Bigras et que ce montant est compris dans le 41 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler recevra les revenus à venir de Sapinart et pourra par le fait même, diminuer le montant à verser tel que mentionné ci-dessus;

ATTENDU QUE Sapinart, en contrepartie, cède à la Ville de Chandler l'ensemble des équipements et biens matériels liés à ses activités de diffusion;

ATTENDU QUE Sapinart, devra faire des suivis mensuels à la Ville de Chandler sur la situation financière en fournissant la preuve de paiement et de revenus avec les états bancaires

ATTENDU QUE les parties conviennent que la présente résolution tient lieu d'entente contractuelle, sous réserve de la rédaction d'un contrat plus détaillé si des clauses spécifiques ou légales devaient être précisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler reprenne l'administration de l'organisme Sapinart, incluant la gestion de ses activités, de ses actifs et de ses engagements, selon les modalités convenues;

QUE Sapinart transfère à la Ville de Chandler l'ensemble de ses équipements et biens matériels;

QUE le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution, incluant un contrat plus détaillé au besoin.

QUE la signature de la présente résolution par Sapinart confirme que l'organisme a lu, compris et accepté les termes qui y sont décrits.

QUE la signature de cette résolution confirme l'engagement formel de l'organisme envers la municipalité et les objectifs fixés par l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251002.297 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public déposé par le directeur général et greffier pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement ;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions conformes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit, LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC., pour un montant de 481 745.25 \$, toutes taxes comprises.

Il est également résolu que cet achat soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro V-269-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251002.298 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 12 h 03.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier